



Programme 2017 // Appels à projets

Appel à projet « Mécènes pour la musique – SNCF 2017 »

Soutien à l'innovation technologique et la créativité

« Mécènes pour la musique » est un outil innovant de mécénat collectif qui se donne pour objectifs de rassembler autour d'une même dynamique les entreprises qui souhaitent s'investir dans le développement créatif de la région des Pays de la Loire et favoriser le mécénat en direction des initiatives musicales.

« Mécènes pour la musique » compte parmi ses principaux partenaires le Groupe SNCF, acteur majeur dans les régions. SNCF est partenaire pour la deuxième année consécutive de Mécènes pour la musique. Cette année, l'appel à projets portera sur l'innovation technologique et la créativité.

Pourquoi ce choix ? SNCF a implanté à Nantes un lieu emblématique, qui incarne la révolution numérique, le 574. Cette « maison digitale » a pour objectif de développer les projets internes porteurs d'innovation. C'est aussi un lieu qui permet de sensibiliser, rassembler, fédérer et partager avec les salariés autour de ces projets, le numérique étant appelé à devenir un vrai levier de transformation pour le groupe SNCF.

L'utilisation croissante du numérique, dans les processus de production comme dans ses usages, est par ailleurs un enjeu incontournable du secteur musical.

Les salariés du groupe public ferroviaire seront sollicités pour participer au comité qui élira le **lauréat de l'appel à projet**. Une visibilité pourra être donnée au projet retenu lors de la Nantes Digital Week, en septembre 2017, pour incarner concrètement le rapprochement entre musique et numérique.

Descriptif de l'appel à projet :

Objet : Favoriser l'innovation technologique et la créativité le domaine des musiques actuelles en Pays de la Loire.

Montant du don : 8 000 euros.

Sont habilitées à répondre :

Les associations **oeuvrant pour l'intérêt général, exerçant leur activité sur le territoire** des Pays de la Loire (un rescrit fiscal devra être présenté).

Seront examinés les projets qui témoignent d'une recherche d'innovation technologique dans le domaine des musiques actuelles, quel qu'en soit l'objet (processus de création, de diffusion, appropriation par le public, ...).

Les projets trans ou pluridisciplinaires sont également recevables (ex : musiques actuelles et arts visuels ou musiques actuelles et audiovisuel).

L'aide peut concerner de l'investissement.

Une attention particulière est portée :

- **A l'implication** sur le territoire du porteur de projet.
- A la dimension partenariale du projet. Le budget fera notamment apparaître les différents **soutiens sollicités, qu'ils soient financiers, en nature, en industrie** (y compris mécénat et sponsoring, partenariats médias, ...). **L'enveloppe financière** attribuée dans le cadre de **l'appel à projet ne peut constituer l'unique source de financement du projet.**

Le dossier de candidature doit comporter les éléments suivants :

- Une présentation écrite succincte du projet, de ses principales étapes (1500 signes environ).
- Si le projet est déjà partiellement engagé, tout support audio ou vidéo permettant au **comité de sélection de s'approprier la démarche.**
- Un rétroplanning précis, y compris des temps de création/production/restitution sur le territoire des Pays de la Loire (à préciser notamment pour imaginer en lien avec **l'entreprise les contreparties qui pourront être proposées).**
- Un budget prévisionnel de production équilibré (cf modèle joint. Pour les porteurs de projets ayant déposé une **demande de subvention auprès d'une collectivité ou de l'Etat**, il est possible de transmettre le budget détaillé demandé dans le dossier Cerfa, pour éviter une double saisie du budget).
- Les différents partenaires pressentis (professionnels, institutionnels, **privés, médias, ...)**

Règlement intérieur :

Précisions sur les critères d'éligibilité :

Seuls sont habilités à candidater les associations remplissant les critères suivants :

- **Éligibilité au mécénat (dispositions de l'article 238 bis du Code général des impôts).** *Des références complémentaires pourront être fournies.*
- **Ayant au moins un an d'existence.**
- Ayant son siège social en Pays de la Loire.
- **N'étant pas une structure** à caractère religieux, confessionnel ou politique.

Par ailleurs, le projet présenté ne doit pas avoir été intégralement réalisé lors du versement du soutien financier.

Pièces justificatives :

- **Rapport d'activités et financier** du dernier exercice clos
- **Attestation d'assurance de responsabilité civile de la structure**
- **Relevé d'identité** bancaire

Et, si besoin (nous serons peut-être amenés à vous les demander) :

- Statuts de la structure
- **Extrait de l'enregistrement au Journal Officiel**

FINANCEMENT DU PROJET LAURÉAT :

Le montant du soutien financier accordé est déterminé par convention. Les fonds sont versés directement par le fonds de dotation Mécènes pour la musique au porteur de projet lauréat.

Le porteur de projet lauréat s'engage à transmettre un bilan financier et moral à l'issue de la réalisation du projet.

CALENDRIER

- **Lancement de l'appel à projets** : 13 février 2017
- **Clôture de l'appel à projets** : 15 mai 2017
- Sélection : juin 2017
- Annonce du projet lauréat : juin 2017

Les dossiers doivent être transmis avant le 15 mai 2017 par mail à :

Aude Bruneau, chargée de mission - aude@mecenespourlamusique.com